

années durant, qu'un «service de photographie de la chancellerie et des Archives nationales autrichiennes». Cette double fonction se révéla avec le temps très contraignante pour le déroulement du travail, de telle sorte que, là aussi, des changements furent envisagés.

### La réalisation d'expositions: une nouvelle tâche

L'organisation d'expositions constitue un domaine d'action important et indispensable pour les archives, que ce soit dans leur propre domaine ou dans la participation à d'autres champs. Les possibilités d'expositions se concrétisèrent au départ dans une partie du dépôt des Archives de la Maison impériale, de la Cour et de l'Etat aménagé à cet effet. C'est là que se tint pour la première fois en 1947, une exposition sur l'Histoire autrichienne et européenne. Puis, ce lieu qui dû être fermé il y a plusieurs années pour des raisons de conservation, abrita une exposition permanente de documents d'archives importants. Les autres sections ne disposaient pas de lieu réservé aux expositions; seules aux Archives de la guerre, qui disposaient de pièces consacrées au souvenir de militaires célèbres, quelques expositions d'archives, sur le thème de l'année 1934 comme sur celui de l'histoire des frontières militaires, purent être tenues à partir de la fin des années soixante. Les Archives de la chambre des comptes disposent dans le bureau de Franz Grillparzer, qui dirigea cette institution de 1832 à 1856 (à partir de 1848 dans le bâtiment actuellement existant) d'une pièce «musée» avec l'aménagement d'origine.

L'idée de rendre accessible au plus grand nombre les trésors des archives conduisirent, depuis le début, à l'organisation de visites dans les différentes sections, visites qui rencontrèrent le plus grand succès. Il ne s'agissait pas là d'une pure approche scientifique de l'institution des archives mais le plus souvent d'une éducation et d'une information populaire.

En 1947, le service des archives qui existait déjà avant la Seconde Guerre mondiale en liaison avec les Archives

nationales autrichiennes fut recréé, sept ans plus tard, celles-ci en furent détachées et rattachées directement à la chancellerie fédérale. Depuis, cette institution, directement responsable de la protection du patrimoine écrit est en liaison directe avec le directeur des Archives nationales autrichiennes, qui est secondé par une équipe de conseillers nommés à cet effet.

### Un nouveau bâtiment d'archives devient nécessaire

Dans la première décennie de l'existence des archives, on pensa rapidement à édifier un bâtiment d'Archives nationales central, qui aurait été financé par l'aide américaine. L'année 1955 et le retrait des Alliés d'Autriche mirent fin à cette idée.

La signification des archives d'Etat autrichiennes ne fut pas obscurcie par la réunion en Archives nationales, car l'importance des documents qui y sont conservés a toujours été appréciée à sa juste valeur en Autriche et à l'étranger. Le lien étroit de l'histoire autrichienne avec l'histoire européenne et d'outre-mer montrait clairement l'importance de cette institution pour la recherche internationale. Ainsi, les demandes d'informations aux archives augmentèrent rapidement avec la libéralisation du trafic des postes et des voyages et n'ont plus diminué depuis. Mais les actes produits depuis 1918 par la République, soumis depuis 1945 à un délai de communicabilité de trente ans (calculé retrospectivement à partir de la demande du lecteur), peuvent également révéler autant d'importance pour la recherche que les «vieux» documents.

Cet accroissement de demandes à toutes les sections des Archives nationales autrichiennes conduisit le gouvernement, à l'occasion de la célébration de la fête nationale autrichienne de l'année 1980, lorsque la République commémora les années 1945 et 1955 (fin du conflit et restauration de la souveraineté nationale après la décennie d'occupation des Alliés de la Seconde Guerre mondiale), à saisir le projet de construction d'archives autrichiennes «globales», dans lesquelles «les témoignages de notre longue histoire trouvent un foyer et qui permet aux scienti-

ques d'avoir plus facilement accès à ces témoignages», comme le définit à l'époque le chancelier Bruno Kreisky (1911-1990). Immédiatement après, la planification architectonique d'un nouveau bâtiment d'archives centrales commença ainsi que la création d'une nouvelle section: les Archives de la République.

Cette fondation débuta son activité en 1983. Toutes les sections d'archives existantes versèrent aux Archives de la République les documents postérieurs à 1918, qu'elles avaient jusqu'alors conservé. En liaison avec cette nouvelle création, les Archives des transports furent dissoutes et les actes répartis entre les Archives générales de l'administration (jusqu'en 1918) et les Archives de la République.

Le nouveau bâtiment construit dans le troisième arrondissement de Vienne, Nottendorfer Gasse, pu être ouvert à sa fonction le 28 avril 1988. Dans ce bâtiment (érigé de 1982 à 1986), emménagèrent (jusqu'en 1993), les Archives de la République, qui depuis leur création étaient logées dans les locaux d'une ancienne fabrique, puis les Archives générales de l'administration et les Archives de la guerre. Les deux sections des Archives de la Maison impériale, de la Cour et de l'Etat et des Finances et de la Chambre des Comptes restèrent à leurs anciens emplacements, seule la direction générale quitta les Archives de la Maison impériale, de la Cour et de l'Etat pour la Nottendorfer Gasse. Les nouvelles archives sont équipées au total de 269.000 mètres linéaires de rayons pour la conservation des documents d'archives.

Avec l'établissement du bâtiment, une grande bibliothèque centrale spécialisée fut créée sur une surface prévue de 24.000 mètres linéaires d'étagères, qui est d'abord une bibliothèque d'archives mais également accessible plus largement au public sans consultation d'archives. De plus un atelier de restauration largement équipé et un centre de reprographie purent être établis dans le bâtiment central d'archives. Dans le premier domaine de la conservation, maintenant centrale, les documents ayant énormément souffert en 1927 de l'incendie du Palais de Justice et attendant depuis ce temps une restauration totale, constituent une priorité.

Un autre point est la formation et la formation continue de restauratrices et restaurateurs autrichiens et étrangers dans cet atelier subordonné à la direction générale. Maintes innovations dans le domaine de la restauration d'archives furent ainsi initiées par les Archives nationales autrichiennes.

La grande salle de lecture offre les meilleures conditions de travail aux chercheurs, une salle spéciale, plus petite, est à disposition dans la bibliothèque. En outre, une grande salle de conférence modulable invite à la tenue de manifestations importantes, tout comme la salle d'exposition des Archives nationales autrichiennes destinée de fait à toucher un plus large public, ce qui fut le cas jusqu'à présent avec les thèmes «L'Autriche dans le National Socialisme. Documents d'économie 1938-1945» (1989), «Architecture entre Art et bureaucratie. 125<sup>ème</sup> anniversaire de l'avenue du Ring» (1991) ainsi que «Richesse des actes, richesse des faits, illustrations. Les archives reflet de la diversité humaine» (1995).

Ce bâtiment central des Archives nationales autrichiennes offre la plus grande sécurité aux archives, d'autant que la partie dépôt n'est pas seulement séparée de la partie publique des archives, mais qu'elle n'est accessible qu'au personnel autorisé.

La signification internationale des Archives nationales autrichiennes n'a cessé de croître depuis leur création et fut fortement développée par de multiples contacts établis avec l'étranger depuis la fin des années soixante. Des commissions internationales vinrent à Vienne pour s'instruire de la richesse de l'expérience autrichienne lors de leurs sessions. Des représentants et représentantes des Archives nationales autrichiennes sont représentés au conseil international des archives, dans les commissions de l'Europe du sud ou de l'archivistique économique. Lors de travaux bilatéraux dans divers domaines des sciences historiques, une connaissance profonde des différentes matières put être apportée continuellement de la part des archives (sur la Belgique, l'Autriche antérieure, l'empire Ottoman par exemple).

Les Archives nationales autrichiennes eurent et ont un rôle moteur dans la résolution de problèmes archivistiques



Travaux dans l'atelier de restauration des Archives nationales: nettoyage manuel des actes incendiés, séparation d'un sceau d'un document.

des (anciens) pays de l'Est, ce qui ne signifie cependant en aucun cas une démarche à sens unique. Ici et là, il y a un problème d'archives qui doit être résolu en commun. On doit apprendre les uns des autres et il y a en archivistique, un retard à rattraper qui n'est pas des moindres dans certains domaines jusqu'ici négligés.

Si les Archives nationales autrichiennes disposent aujourd'hui de plus de 1.200.000 archives (fascicules, cartons, dossiers, classeurs, cartes et plans etc.) ainsi que d'une bibliothèque spécialisée d'environ 500.000 volumes, la grande responsabilité historique de cette institution est ainsi réaffirmée. L'héritage culturel écrit de la République autrichienne et du grand empire précédent cet Etat placent toutes les activités des archives devant de hautes responsabilités.

Pour rendre hommage à celles-ci, les représentants d'archives de 15 pays européens, du conseil international des archives ainsi que des archives historiques de la commission européenne se réunirent le 31 mai 1995 avec des représentants de l'Etat autrichien ainsi que des sciences et de la culture de ce pays dans la grande salle des fêtes baroque de l'académie des sciences. A cette occasion, le chancelier Franz Vranitzky ne souligna pas seulement la signification du 50<sup>ème</sup> anniversaire de leur existence pour toute la République mais invita tous les collaborateurs des Archives nationales à être ouvert à toute innovation. En outre, le plus haut responsable des Archives nationales autrichiennes exprima textuellement:

*«La conservatrice de l'héritage écrit d'une Nation, le trésor de l'esprit, comme on pourrait aussi nommer les archives, sera, de la part de l'Etat, présentée avec une attention et un soin particulier, à l'ensemble du monde. Ceci n'a pas toujours été le cas par le passé, où les archives servirent fréquemment au cours de l'histoire à des manipulations du passé et du présent, et que les fonctionnaires, dans une proportion non négligeable, laissèrent manipuler.»*

*La République autrichienne, renaissant des ruines, était depuis le début consciente, comme le montre la création des Archives nationales autrichiennes il y a cinquante ans, de la seule cause que la fondation scientifique 'archives' devait servir: rendre justice à la vérité pour la recherche, même si celle-ci ne devait pas toujours être réjouissante. Et même si parfois une totale accessibilité aux documents n'est pas possible, pour des raisons de protection des libertés et de sécurité, on ne pratiquera en aucun cas une politique du secret, on ne veut en aucun cas rien dissimuler au public. On doit ainsi à ce sujet se garder de développer de vagues théories de manque de documents accessibles. Le délai autrichien de communicabilité des archives de trente ans, dans certains cas justifiés réductible à vingt ans, est, en comparaison à celui d'autres pays occidentaux, très large et vient à la rencontre des souhaits des lectrices et lecteurs des archives. Ce n'est pas toujours simple pour les employés des Archives nationales autrichiennes, de satisfaire les désirs les plus divers qui leurs sont sou-*

*mis, mais ils tentent continuellement de les satisfaire de toutes leur forces.*

*Les tâches des archives ne sauraient en aucun cas se limiter à la satisfaction des désirs de clients. Toutes les archives de ce pays sont en premier lieu des institutions scientifiques, qui sont engagées autant vis à vis de la recherche que du classement et de la conservation des documents. Non seulement les activités d'enseignement dans l'enseignement supérieur témoignent des relations étroites entre les archives et les sciences historiques, mais aussi une abondante activité de publication particulièrement dans le domaine des Archives nationales autrichiennes a continuellement affirmé cette réputation au delà de nos frontières.»*

Le congrès international des archives à Bonn en 1984 était placé sous la devise «les défis des archives – rôle croissant avec des moyens limités», elle vaut aujourd'hui encore pour le paysage archivistique mondial. Relever ce défi à sa hauteur est en grande partie aussi la tâche des archivistes, en particulier de ceux des Archives nationales autrichiennes. La diversité des activités de ce corps de personnel ne doit cependant en aucune manière en souffrir et cela ne devrait pas porter préjudice à la recherche historique en général.

La voie de la seconde moitié du centenaire de son existence et la perspective du troisième millénaire ne sera, pour les Archives nationales autrichiennes, certainement pas simple, mais elle n'en sera, en raison des tâches à surmonter, que plus intéressante.



Festivités à l'occasion du 50<sup>ème</sup> anniversaire des «Archives nationales autrichiennes» dans la salle des fêtes de l'académie des sciences le 31 mai 1995. Sur le podium, le chancelier fédéral Franz Vranitzky.

## L'histoire d'un «service»

L'histoire des Archives de la Maison impériale, de la Cour et de l'Etat comme «service» d'une autorité administrative remonte au milieu du 18<sup>ème</sup> siècle: les documents conservés dans le bâtiment d'archives de Minoritenplatz 1 (chartes, manuscrits, écrits administratifs et actes, correspondances de provenances diverses, cartes et plans, autographes de «célébrités» du passé) remontent naturellement plus loin dans le temps. Quelques 250.000 documents d'archives, dont approximativement 80.000 chartes (parchemins), respectivement des traités et environ 3.000 manuscrits sont préservés par un personnel spécialement formé. La plus ancienne pièce d'«Histoire», une charte sur parchemin de l'empereur Louis le Pieux (778-840) est datée de 816 et fait partie d'une «série générale de chartes» ordonnée chronologiquement, qui comme toutes les séries d'actes s'étend substantiellement jusqu'en 1918, c'est à dire jusqu'à la fin de la monarchie danubienne.

La double fonction de prince territorial autrichien (depuis 1804 empereur d'Autriche) et de chef suprême du Saint Empire Romain germanique (jusqu'en 1806) des Habsbourg a été décisive pour l'histoire des archives et de ses fonds actuels. L'archivage des actes des plus hautes administrations de l'Etat des Habsbourg, des plus hautes commissions du Saint Empire Romain germanique et des services responsables de l'administration de la cour impériale tout comme les écrits des affaires de famille des Habsbourg, offrent à la science une diversité d'informations réellement «sans frontières». Les diverses séries d'archives documentent des domaines substantiels de l'histoire constitutionnelle, administrative, culturelle et économique autrichienne. Les correspondances diplomatiques des divisions des Etats tout comme le greffe de la chancellerie et du ministère des Affaires Etrangères marquent clairement la position de l'Etat des Habsbourg dans le jeu des relations internationales du début du 16<sup>ème</sup> siècle à

1918/1920. Les Archives de la Maison impériale, de la Cour et de l'Etat offrent ainsi une riche réserve de sources pour l'histoire de la diplomatie et des Etats, réserve qui comprend également divers matériaux pour l'histoire européenne et donne à travers les «communiqués privés» dans les legs ou les archives familiales de la maison régente, un aperçu intime du quotidien «non digne de l'histoire» et en même temps dans des prises de décisions qui concernèrent le monde entier. Les compétences éphémères ou changeantes des administrations se laissent reconstituer à l'aide des archives aussi bien que le développement de la haute politique et de l'élite sociale. Une histoire orientée sur le social et la culture trouvera quantité de sources, que l'on pense aux archives de la Cour ou des différentes seigneuries ou aux actes des procès devant le conseil aulique d'Empire.

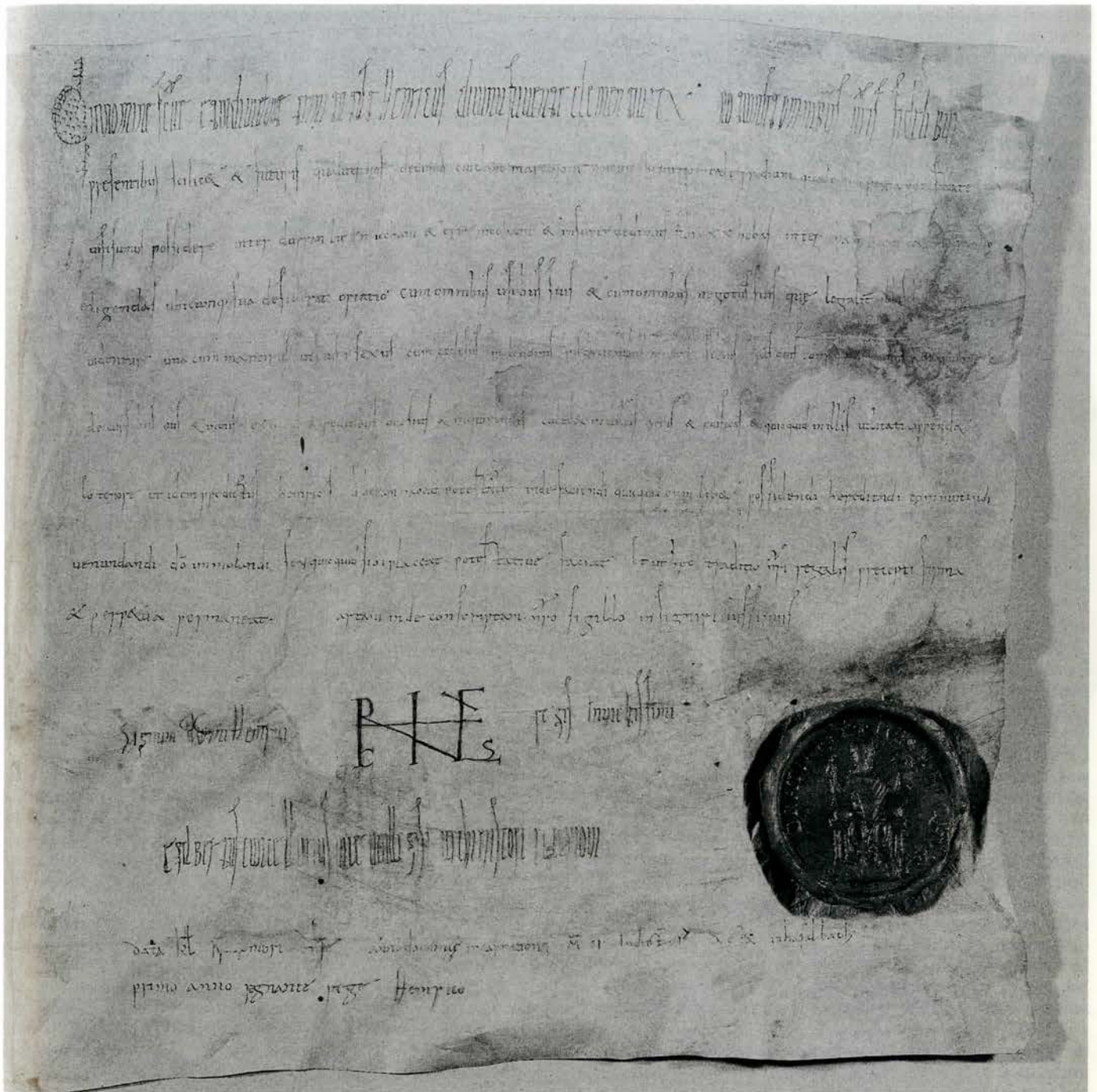
L'«intérêt mondial» de ce trésor archivistique de 1.100 années, qui fut et sera continuellement présenté à un large public, se révèle dans le seul fait que la salle de lecture est fréquentée au total chaque année par 1.000 personnes originaires de toutes les parties du monde. Si l'on compare avec les années trente où 34 chercheurs étaient quotidiennement enregistrés, bien que la fréquence des visites étrangères put alors être comparée à celle d'une «petite station thermale», le nombre des chercheurs en salle de lecture ne varie que de manière insignifiante. Aujourd'hui encore la moitié de ces personnes vient de l'étranger pour arracher, ici, dans la lecture et l'appréciation scientifique des legs écrits des archives, certains secrets et trouver, par le travail pénible avec les manuscrits, et ce en diverses langues, un chemin dans l'histoire. Les questions des scientifiques, dont ils cherchent les réponses dans les archives, viennent entièrement du présent, de telle façon qu'à travers l'actualité des sciences historiques, naît un dialogue vivant entre présent et passé, qui de temps à autre tire les archives – ici dans le sens de réservoir d'informations et d'association des personnes employées – de son apparent sommeil dans

un passé poussiéreux loin des réalités du présent.

Le fait est que toutes les disciplines ayant un rapport avec les processus historiques, doivent se préoccuper de la question du versement et de la conservation des sources écrites et malgré la nécessité du lien aux sources d'archives se confronter à la question: «qu'est ce qui pourrait avoir été perdu, qu'est ce qui devrait être là, et ainsi considérer encore plus d'indices qui dénoncent la déformation, le désordonnement de la réalité par la transmission et développer des critères qui peuvent contribuer à une correction de cette déformation» (Arnold Esch).

## Des archives «pour la défense de nos droits de succession»

A l'automne 1749, les archives secrètes de la Maison impériale furent créées, dans le cadre des réformes de l'Etat et de l'administration de Marie Thérèse comme centre de collection et de conservation des chartes de la Maison impériale et de l'Etat. Ce n'est qu'au 19<sup>ème</sup> siècle que fut attribué le nom, utilisé encore de nos jours d'Archives de la Maison impériale, de la Cour et de l'Etat. A cette époque, pendant la guerre de succession de Bavière et la confrontation de Marie Thérèse avec la Bavière et la Prusse au sujet de l'héritage de son père – et pas comme par hasard en pleine période de confrontations politico-militaires pour la légitimation de la «Maison Habsbourg» – on entreprit de collecter les «archives» de plusieurs des anciennes résidences des Habsbourg (Prague, Graz, Innsbruck) pour rassembler dans un lieu le matériel intéressant l'ensemble de l'Etat autrichien pour «la défense de nos droits de succession». L'arrêt suprême de Marie Thérèse en 1749, marqua la création des actuelles Archives de la Maison impériale, de la Cour et de l'Etat, comme organisation administrative unique dans le cadre de l'administration d'Etat, qui devait rassembler la succession des anciennes «archives» et l'enregistrement croissant des pièces des nouveaux services administratifs.



Les archives des ducs d'Autriche sont à considérer comme le coeur des Archives de la Maison impériale, de la Cour et de l'Etat. Les traditions les plus anciennes rapportent l'existence en 1137 d'archives Babenberg au chapitre de Klosterneuburg (Basse-Autriche) puis en 1299 du couvent de Lilienfeld (Basse-Autriche) comme lieu de dépôt des privilèges habsbourgeois. Les

«archives d'Etat» (ou «archives secrètes de la Maison impériale»), dont la destinée fut mentionnée dans les différents traités de partages souverains aux 14 et 15<sup>èmes</sup> siècles comme partie du trésor de la maison impériale virent le jour au siège de la dynastie princière territoriale, à Vienne. Le règlement intérieur du 18 novembre 1364 décréta l'indivisibilité de ces archives, cepen-

L'une des plus anciennes chartes des Archives de la Maison impériale, de la Cour et de l'Etat: le roi Heinrich II offre au margrave Heinrich d'Autriche des biens entre Liesing et Triesting ainsi qu'entre Kamp et March actuellement en Basse-Autriche.

dant en 1411 au plus tard, conformément aux partages de pouvoir et de souveraineté répartis géographiquement sur les résidences de l'époque, chaque segment d'archives fut ensuite accru des activités des différents domaines de gouvernement des lignées habsbourgeoises, de telle sorte que les archives à l'arrivée au pouvoir de l'empereur Maximilien I (1459-1519) se trouvaient dispersées à Vienne et Wiener Neustadt, Graz et Innsbruck. Les vastes plans de centralisation des archives de leurs divers emplacements et de création d'archives communes de l'«Archimaison» à Innsbruck élaborés par Maximilien I restèrent à l'état de projet, ils furent néanmoins énergiquement poursuivis et en partie réalisés par Ferdinand I (1503-1564).

### Le trésor d'archives viennois dans la Hofburg

Le début du 16<sup>ème</sup> siècle, début de ce qu'on nomme l'époque moderne, fut dominé par la tendance à la territorialisation et à la bureaucratization de la souveraineté et apporta une césure marquante pour le développement du trésor d'archives. A la suite du traité de Bruxelles (1522, partage de la souveraineté entre Charles Quint et Ferdinand I) puis à la suite de la bataille de Mohács (1526, les Habsbourg accèdent par succession, à la mort du roi de Hongrie, à la souveraineté de ces territoires en grande partie occupés par les Ottomans), et de la nouvelle organisation rendue de ce fait nécessaire, Wilhelm Putsch, un neveu d'un certain Johann Spiessheimer, humaniste plus connu sous le nom Cuspinian (1437-1529) reçut pour mission de répertorier les documents «impériaux» et «autrichiens» se trouvant dans les résidences de Vienne et d'Innsbruck. Le résultat de ses travaux conduits dans les années 1527-1547 est d'un côté un répertoire de plusieurs volumes du fonds des anciennes chartes habsbourgeoises, qui tout comme les documents répertoriés à l'époque se trouve aujourd'hui aux Archives de la Maison impériale, de la Cour et de l'Etat, et d'un autre côté le rassemblement des documents à Innsbruck et dans le «trésor» de la Hofburg.

Le trésor viennois ne représente ainsi pas un corps d'archives unitaire, mais réunit aux archives évoquées et aux lieux d'origine, les documents de lignées dynastiques (comte de Görz-

Tyrol, seigneurs de Wallsee), dont les droits de souveraineté étaient passés aux Habsbourg. Cette forme se maintient, exception faite de changements particuliers à la suite de la nouvelle partition des territoires gouvernés par la «Casa de Austria» après 1564, jusqu'au milieu du 18<sup>ème</sup> siècle. En d'autres termes, le trésor viennois se figeait en archives des chartes au cachet haut moyennageux tandis que les chartes nouvellement établies et les traités en relation avec la production d'actes liée à l'activité des administrations nouvellement créées restèrent avec les actes correspondant aux différentes administrations dans les services d'enregistrement correspondants.

A côté du trésor viennois et pour ainsi dire des greffes vivants des services administratifs, se créa dans l'état major de la cour dès le 16<sup>ème</sup> siècle une collection de chartes sur les affaires de la l'archimaison, qui se trouva au milieu du 18<sup>ème</sup> siècle dans la salle au trésor, le lieu de conservation des bijoux, sous la surveillance d'un grand maître de Cour, chef de l'administration de la Cour. Sous l'empereur Ferdinand II (1578-1637) les fonds de l'administration impériale de Maximilien I furent transférés d'Innsbruck à Vienne, de sorte que, outre les «archives du trésor» ainsi nommées, les fonds de la Cour et de l'Etat (des chancelleries des différents services ou bureaux de l'administration de Cour) et les greffes issus des services administratifs d'empire et déjà devenus à cette époque des archives historiques d'empire étaient conservés dans le domaine de la Hofburg viennoise.

On a ainsi évoqué les principales racines des différentes archives des chartes et des greffes administratifs tels qu'ils existaient au moment de la création des Archives de la Maison impériale, de la Cour et de l'Etat. Des engagements occasionnels pour une réorganisation des archives historiques au début du 17<sup>ème</sup> siècle puis sous le règne de Charles VI (1685-1740) ne dépassèrent pas le stade de décrets peu efficaces et d'actions éphémères de fonctionnaires zélés. Ce n'est que la nécessité pressante d'une justification historico-juridique de la souveraineté dans les pays héréditaires qui donna au «decretum instructivum» de Marie Thérèse (1717-1780) du 13 septembre 1749, le poids nécessaire pour donner

naissance à une institution durable. Il manquait simplement, écrit Marie Thérèse « pour la défense de nos droits de succession contre les divers prétendants, le nécessaire rassemblement des écrits secrets et documents qui se trouvent dispersés dans les anciennes résidences de nos ancêtres.»

### Etablissement d'une réelle organisation d'archives

L'archiviste de la chancellerie de cour de Bohême, Theodor Anton Taulow von Rosenthal (1702-1779) élaborait un projet et fut – après autorisation de ses «humbles réflexions» – chargé de repérer et de sélectionner des chartes et fonds d'archives. L'importance accordée à son travail est démontrée par la nomination de Johann Christof von Bartenstein (1690-1767), au poste de directeur des archives secrètes de la Maison impériale (1753), homme auquel Marie Thérèse selon ses propres déclarations devait non seulement l'existence de «sa» monarchie mais aussi son bonheur personnel (privé). Après l'abandon du poste de directeur par Bartenstein, l'impératrice décréta en 1762 la subordination administrative des archives secrètes de la Maison impériale à la chancellerie d'Etat, le service administratif et politique central créé en 1740 pour les affaires de la Cour et de l'Etat (affaires extérieures). Cette tradition de subordination administrative à la commission responsable de la politique étrangère et de la «maison impériale suprême» survécut à la révolution de 1848. Jusqu'en 1918, les Archives de la Maison impériale, de la Cour et de l'Etat relevèrent du ministère impérial et royal de la Maison et des Affaires Etrangères.

Le résultat de cette action de Taulow von Rosenthal pour la création d'une «chambre armée pour la défense des revendications juridiques de l'Archimaison», c'est à dire la conduite commune de parties du trésor d'archives viennois et du trésor, des archives de Prague/Praha, Innsbruck et Graz, ne fut pas la réunion de corps d'archives constitués mais la collection de chartes moyennageuses pour assurer les droits de souveraineté, choisis selon un principe thématique plus ou moins arbitraire. Pendant cette phase de création, vers le milieu du 18<sup>ème</sup> siècle, les archives secrètes de la Maison





